Niveau :	LICENCE					**année**
Domaine :	Sciences Humaines et Sociales					**L3** 180 ECTS
Mention :	**Géographie et aménagement**					
Parcours :	**Aménagement, environnement**					
Volume horaire étudiant :	138 h	336 ou 356h	0 h	0 h	facultatif	**474 ou 494h**
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	☒ français		☐ anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Nadège MARTINY Maître de conférences ☎ 03.80.39.38.21 Nadege.martiny@u-bourgogne.fr	Isabelle GRAPTIN Bureau 123 A ☎ 03.80.39.57.30 secretariat.geographie@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	**UFR SCIENCES HUMAINES** 4 Bd Gabriel – BP 17270 - 21072 DIJON CEDEX
http://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/formation/licence/formation/5.html http://blog.u-bourgogne.fr/licence-geographie/	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La formation est conçue sur la base des attentes du monde professionnel dans les secteurs de l'aménagement des territoires, de l'environnement et du développement durable.

La formation dispense des connaissances théoriques sur la compréhension du fonctionnement des territoires, notamment l'étude des changements globaux, des grands enjeux environnementaux, de la mondialisation, des mobilités, des villes de demain et des sociétés en réseaux.

Elle permet aussi d'acquérir des compétences techniques en géomatique, qui comprend la cartographie assistée par ordinateur, la modélisation numérique ou graphique, les systèmes d'informations géographiques et la télédétection. Des enseignements en statistiques complètent la boîte à outils essentielle du géographe. Les enseignements méthodologiques se déroulent majoritairement en salle informatique, afin de permettre aux étudiants de se former en individuel et en groupe à l'utilisation d'outils et de logiciels en adéquation avec le marché de l'emploi actuel.

Les étudiants s'approprient également une variété de méthodes de travail grâce aux enseignements pratiques de projets. La diversité des approches géographiques, sur la base de méthodes aussi bien

quantitatives que qualitatives, tant sur les champs sociaux que sur les champs environnementaux de la discipline, offre ainsi une ouverture pluridisciplinaire aux étudiants.

Quelles missions sont confiées aujourd'hui à des géographes ?

Repenser l'espace public (aménagement urbain), restructurer les transports d'une agglomération ou d'une région, mettre en place un agenda 21, concevoir et gérer des espaces verts (privés ou publics) formant des continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements (Trame verte et bleue), établir un Plan Climat Air Énergie, former au développement durable et à la gestion intégrée des territoires, ouvrir les plus jeunes (de la maternelle au secondaire) au monde contemporain.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Quels sont les métiers des géographes ?

Métiers du développement durable, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, où des géographes travaillent en tant que chargés de mission, conseillers, formateurs, animateurs, ingénieurs ou techniciens territoriaux, géomaticiens, enseignants...

Qui sont les employeurs ?

Les emplois sont proposés par des collectivités territoriales, des entreprises (logistique, paysagiste ...), des bureaux d'études, des associations (Surveillance de la Qualité de l'Air, Agences de l'Environnement, …), des services de l'état ou donnent lieu à des créations d'entreprises.

Quelle poursuite d'études ?

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'Education, l'accès en master 1 est soumis à capacité d'accueil. L'admission des étudiants est prononcée après examen des dossiers, selon les critères et procédures validés par les conseils centraux de l'Université de Bourgogne.

Tout étudiant titulaire d'une licence de géographie-aménagement peut s'orienter principalement vers deux mentions de master de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté :

- *Géographie, aménagement, environnement et développement, parcours Transports, Mobilités, Environnement, Climat (TMEC – professionnel-recherche) ;*
- *Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement, parcours Sols-Eau-Milieux-Environnement (SEME - professionnel-recherche).*

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les enseignements sont conçus pour mieux comprendre et penser le monde dans lequel nous vivons, pour appréhender les relations complexes entre milieux physiques et humains. La licence permet également d'acquérir des compétences complétant savoirs et savoir-faire du géographe : droit territorial, urbanisme, écologie, pédologie, météorologie, démographie et histoire. Le titulaire du diplôme a ainsi la capacité d'intégrer les particularités d'un territoire dans ses dimensions sociétales et physiques. Par la même il sait établir un diagnostic prenant en compte les risques et potentiels naturels liés à l'aménagement d'un territoire.

Lors de chaque semestre à partir du S2, un projet d'équipe permet de mobiliser, via des travaux de groupes coordonnés par plusieurs enseignants, l'ensemble des connaissances et compétences acquises jusque-là par les étudiants. Pour cela une salle informatique dédiée équipée en logiciels professionnels est à disposition des étudiants. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de partenariats avec le monde professionnel représenté par des collectivités (communes, communautés de communes), des entreprises (par exemple de transport) ou des associations. Enfin, un stage volontaire en entreprise peut être effectué entre la L1 et la L2 ou, plus fréquemment, entre la L2 et la L3.

S'appuyant sur des liens étroits et diversifiés avec le monde du travail (rencontres avec des professionnels, interviews, enquêtes, constitution d'une base de données des anciens étudiants de géographie de Dijon, forum des métiers organisé sur le campus, stages) tout au long des trois années, la formation de licence géographie aménagement permet d'appréhender le monde professionnel de manière concrète et progressive de la L1 à la L3.

Les étudiants constituent graduellement au cours de la Licence un portefeuille de compétences, sur la base d'une auto-évaluation et d'échanges avec l'équipe pédagogique.

Compétences communes à l'ensemble de la mention

- Identifier, sélectionner et synthétiser des ressources spécialisées pour répondre à une question appliquée à un territoire.
- Caractériser l'organisation, le fonctionnement et l'interaction de l'environnement et des sociétés à différentes échelles.
- Comprendre les enjeux de l'analyse spatiale et leurs applications dans le développement durable des territoires.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Caractériser et valoriser son identité (formation universitaire en géographie), ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Se servir aisément d'au moins une langue vivante étrangère.
- Se servir aisément des méthodes quantitatives permettant le traitement de données statistiques, et des produits numériques à références spatiales (photographies aériennes, images satellitaires, données GPS, ..) à l'aide d'outils d'analyse dédiés (systèmes d'informations géographiques SIG).

Compétences spécifiques au parcours Aménagement-Environnement

- Diagnostiquer le fonctionnement des milieux urbains et péri-urbains (mobilités, activités économiques, etc).
- Comprendre les logiques d'interactions Hommes-milieux et leurs implications en aménagement (risques, impacts, gestion des écosystèmes)
- Mettre en œuvre les éléments relatifs à la conception, la planification et la programmation liés à une action d'aménagement.
- Réaliser la collecte raisonnée de données de terrain en utilisant les outils de l'enquête (élaboration et dépouillement de schémas d'entretiens approfondis et de questionnaires).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

L3

- Vision globale d'un territoire au travers de ses éléments constitutifs tant physiques (climatiques, géomorphologiques, pédologiques...) que sociétaux (géographie urbaine, dynamique des milieux ruraux, aménagement...).
- Prise en compte des problématiques de développement durable et de gestion intégrée des territoires.
- Savoir-faire solide en méthodologies de la géographie : statistiques, SIG, télédétection.
- Connaissance et utilisation des techniques d'enquête (recueil et traitement de l'information)
- Capacité de restitution d'un projet d'étude
- Elaboration d'un projet professionnel personnel et création d'un premier réseau professionnel.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

Pour les titulaires d'un Baccalauréat de toutes les sections ou d'un Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En formation continue : s'adresser au Service Commun des Formations Continue et par Alternance de l'université (SEFCA : 03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général :

La mention Géographie, Aménagement comprend un tronc commun de quatre UE dispensées chaque semestre. A partir du second semestre de la L1, le choix de l'UE5 permet d'individualiser deux parcours à l'entrée de la L3 :

- Aménagement-Environnement (AE)
- Métiers de l'Enseignement (ME)

Le tronc commun en L1 et L2 permet à tout moment une réorientation entre les deux spécialités.

<table>
<tr><th>année</th><th>semestre</th><th>Tronc commun</th><th>Parcours AE</th><th>Parcours ME</th><th>UE facultative</th></tr>
<tr><td>L1</td><td>S1</td><td rowspan="6">UE1 : SOCIETES
UE2 : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE
UE3 : GEOMATIQUE
UE4 : OUTILS ET APPLICATIONS</td><td colspan="2">UE 5 : TRANSDISCIPLINAIRE SHS
Ou UE d'OUVERTURE</td><td></td></tr>
<tr><td>L1</td><td>S2</td><td rowspan="5">UE5 – AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT</td><td rowspan="5">UE5 – HISTOIRE</td><td rowspan="5">UE d'Ouverture
(dont Prépro MEF à partir de la L2)
ou autre
UE de Spécialité</td></tr>
<tr><td>L2</td><td>S3</td></tr>
<tr><td>L2</td><td>S4</td></tr>
<tr><td>L3</td><td>S5</td></tr>
<tr><td>L3</td><td>S6</td></tr>
</table>

■ Cursus à l'étranger :

Les étudiants qui le souhaitent peuvent accomplir une partie de leur cursus à l'étranger.
Renseignements : https://www.u-bourgogne.fr / Rubrique « INTERNATIONAL » / Candidatures pour partir étudier à l'étranger

■ Espace numérique :

L'espace numérique permet notamment d'accéder à la plateforme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces WIFI, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité, d'avoir accès au dossier étudiant et de consulter l'emploi du temps (logiciel ADE). Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'Université de Bourgogne doivent activer leur compte numérique sur **ent.u-bourgogne.fr**

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

Semestre 5

UE1	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Sociétés 5	Géographie : science en mouvement	11	11	22		CT	CC	CT		1	1	
	Aménagement du territoire	11	11	22			CC				1	
TOTAL UE1		**22**	**22**	**44**	**6**							**1**

UE2	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Environnement physique 5	Développement durable Pays du Sud	11	11	22		CT	CC	CT		1	1	
	Changement climatique	11	11	22			CC				1	
TOTAL UE2		**22**	**22**	**44**	**6**							**1**

UE3	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Géomatique 5	Statistique multivariée		22	22			CC	CT		1	1	
	SIG 3		22	22			CC				1	
TOTAL UE3			**44**	**44**	**6**							**1**

UE4	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Outils et applications 5	Anglais		16	16			CC	CT(6)		2	2	
	Projet 4 : enquête territoire		33	33			CC	CT		3	3	
	1 option au choix :											
	Allemand ou Espagnol(2)		12	12			CC	CT		1	1	
	Préprofessionnalisation : Préparation au Projet Professionnel et retour d'expérience(3)		14	14			CC	CT		1	1	
TOTAL UE4			**61 ou 63**	**61 ou 63**	**6**							**1**

UE5	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Aménagement Environnement 5	Gestion de la biodiversité	11	11	22		CT	CC	CT		1	1	
	Aménagement 1	11	11	22			CC				1	
TOTAL UE5		**22**	**22**	**44**	**6**							**1**

UE Facultative 5 (Points bonifiants)	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
UE Ouverture ou UE Histoire 5 (L3 Parcours Métiers de l'Enseignement)	UE ouverture (voir livret spécifique)											
	Histoire ancienne ou médiévale ou moderne ou contemporaine											
TOTAL SEMESTRE 5		**66**	**167 ou 171**	**233 ou 237**								**5**

Semestre 6

UE6	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Sociétés 6	Géographie des transports	11	11	22		CT	CC	CT		1	1	
	Espaces fragiles et vulnérabilités humaines	11	11	22			CC				1	
TOTAL UE6		**22**	**22**	**44**	**6**							**1**

UE7	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Environnement physique 6	Développement durable Pays du Nord	11	11	22		CT	CC	CT		1	1	
	Environnement et énergie	11	11	22			CC				1	
TOTAL UE7		**22**	**22**	**44**	**6**							**1**

UE8	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Géomatique 6	Télédétection 2	6	16	22			CC	CT		1	1	
	SIG 4 : analyse de réseau		22	22			CC				1	
TOTAL UE8		**6**	**38**	**44**	**6**							**1**

UE9	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Outils et applications 6	Anglais		16	16			CC	CT(6)		2	2	
	Projet 5 : enquête territoire		33	33			CC	CT		3	3	
	1 option au choix :											
	Allemand ou Espagnol(2)		12	12			CC	CT		1	1	
	Préprofessionnalisation : Géoforum ou Mini-workshop		30	30			CC	CT		1	1	
	Stage facultatif(4)											
TOTAL UE9			**61 ou 79**	**61 ou 79**	**6**							**1**

UE10	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Aménagement Environnement 6	Environnement France	11	11	22		CT	CC	CT		1	1	
	Aménagement 2	11	11	22			CC				1	
TOTAL UE10		**22**	**22**	**44**	**6**							**1**

UE Facultative 6 (Points bonifiants)	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1		Type éval (1) Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
UE Ouverture (dont prépro MEF)(5) ou UE Histoire 6 (L3 Parcours Métiers de l'Enseignement)	UE ouverture (voir livret spécifique)											
	Histoire ancienne ou médiévale ou moderne ou contemporaine											
TOTAL SEMESTRE 6		**72**	**165 ou 183**	**237 ou 255**	**30**							**5**

(1) CC : contrôle continu – CT : contrôle terminal – PfC : portefeuille de compétences (pas d'évaluation)

(2) Cette option s'adresse aux étudiants ayant un bon niveau en langue.

(3) Dont stage facultatif, effectué entre la L1 et la L2, ou plus fréquemment entre la L2 et la L3

(4) **Stage facultatif** : dans un laboratoire universitaire, une entreprise, une association ou une collectivité territoriale, d'une durée d'une semaine à trois mois, et qui devra :
- être en rapport avec les objectifs de la formation,
- se dérouler en dehors des périodes d'enseignement et d'examens,
- faire l'objet d'une convention de stage et d'un suivi par un enseignant référent contacté par l'étudiant au moins 3 semaines avant le début du stage,
- faire l'objet d'un compte-rendu de stage rédigé par l'étudiant et remis à l'enseignant référent à la fin du stage.
- les conventions d'accueil (prévues principalement pour les étudiants de l'UB accueillis dans les structures de l'UB) seront limitées à **4 semaines**
- le délai d'instruction et de signature par le doyen des conventions de stage **ne pourra être inférieur à 1 semaine.** En cas de non-respect de ce délai, la convention de stage ne sera pas signée.

(5) **Le dispositif de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et de la formation (prépro MEF)** s'adresse aux étudiants de licence qui envisagent une carrière dans l'enseignement, l'éducation ou la formation, plus particulièrement le professorat des écoles. Il participe à l'orientation des étudiants en favorisant la découverte du monde éducatif et offre des enseignements de base relatifs aux métiers de l'éducation afin d'améliorer la formation des futurs enseignants.
En **Licence de Géographie**, ces enseignements sont proposés dans le parcours Métiers de l'Enseignement, en remplacement de l'UE Histoire, ou dans le parcours Aménagement-Environnement en tant qu'UE supplémentaire (facultative), aux semestres **4** (L2) et **5 et 6 (L3)** :
- **en L3 semestre 5 et 6** : 30 heures d'enseignement réparties en 2 modules + stage validé au S6
> modules professeurs des écoles ou professeurs de lycées et collèges ou formation d'adultes **et** Préparation/exploitation du stage d'observation
> stage en milieu scolaire, en milieu éducatif spécialisé, en formation d'adultes ou dans le secteur de l'animation, en France ou à l'étranger
Les volumes horaires et les modalités d'évaluation sont définis dans le livret des unités d'ouverture au choix.
Renseignements : INSPE, Faculté de Sciences Gabriel, Bureau R20 B, 03 80 39 35 99

(6) En seconde session, une seule épreuve d'anglais pour l'ensemble des deux semestres

■ Réussir ses études et préparer son insertion professionnelle :

Une préparation à l'insertion professionnelle est réalisée de la L1 à la L3, sous la forme d'ateliers animés par les enseignants permettant une construction progressive du projet professionnel personnel des étudiants, la mise en relation avec des professionnels, et la mise en situation de production d'information géographique pour répondre à des besoins de collectivités territoriales ou d'entreprises. Pour le parcours Métiers de l'Enseignement, une pré-professionnalisation aux métiers de l'éducation et de la formation (prépro MEF) pourra être suivie en L2 (semestre 4) et en L3 (cours et stage organisés aux semestres 5 et 6, validation du stage au semestre 6). L'UE prépro MEF est optionnelle dans le parcours Aménagement-Environnement (UE d'ouverture facultative).

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne.fr/formation/licence.html

● ***Sessions d'examen :***

Deux sessions d'examens sont organisées :

- 1ère session : examens en décembre / janvier pour le 1er semestre et en avril / mai pour le 2ème semestre ;
- 2ème session : examens en juin pour le rattrapage des 1er et 2ème semestres.

● ***Absence aux contrôles continus:***

L'absence injustifiée (ABI) à une des épreuves de contrôle continu implique un résultat de défaillance. Dans les autres cas (ABJ) l'étudiant doit produire un justificatif au secrétariat dans les plus brefs délais et se signaler immédiatement à l'enseignant concerné. La note de contrôle continu de cette matière sera alors calculée sur les autres contrôles. En cas d'ABJ à tous les contrôles, l'étudiant doit, sans attendre la dernière séance du cours, se mettre en rapport avec l'enseignant pour un dispositif de rattrapage.

● ***Absence aux contrôles terminaux :***

L'absence à une des épreuves écrites ou orales entraîne la mention ABI ou ABJ (absence injustifiée ou absence justifiée) à l'épreuve correspondante et un non calcul de la note générale. L'étudiant est **défaillant** sur l'UE, sur le semestre et l'année. Il devra obligatoirement se présenter à la 2ème session d'examen.

● ***Ajournement aux examens :***

L'étudiant **ajourné** à la 1ère session repasse, en 2ème session, les unités d'enseignement non acquises. Les notes de CC ne sont pas reportées (excepté pour l'UE 4 et l'UE 9 où les notes de CC supérieures ou égales à 10/20 sont reportées). Seule la note de seconde session (ou rattrapage) est prise en compte.

● ***Règles de validation et de capitalisation :***

COMPENSATION : La compensation, qui est organisée sur la base de la moyenne des notes obtenues pondérées par les coefficients, s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE ;
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la même année universitaire.

CAPITALISATION :Les UE et les semestres, porteurs de crédits européens, sont capitalisables :

- Une UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments qui la composent, soit par compensation (moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20);
- Chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre ces UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20;
- Chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent, soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20.

- ***Statut AJAC :***

Depuis 2015-2016, le statut des étudiants ajournés mais autorisés à composer dans l'année supérieure (AJAC) est ainsi défini : le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 12 ECTS par semestre (soit **18 ECTS** validés au minimum au **S1** et **18 ECTS** validés au minimum au **S2** pour un passage en L2 et **18 ECTS** validés au minimum au **S3** et **18 ECTS** validés au minimum au **S4** pour un passage en L3) et qui ne satisfait pas aux dispositions spécifiques précisées dans la fiche filière de la formation sollicitée.

Très important : le système AJAC est un régime dérogatoire, non imposable à l'étudiant. Les jurys souverains, au vu du référentiel commun des études, de la fiche filière et après étude des situations particulières, dressent la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiants concernés devront demander explicitement le droit d'être inscrit en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de scolarité concerné et seront obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut.
L'UFR de rattachement de l'étudiant s'engage à ce que, dans la mesure du possible, l'ensemble des enseignements obligatoires puissent être suivis par l'étudiant pour les deux semestres engagés en parallèle.

Sur proposition du jury :

- Un étudiant redoublant, répondant aux critères du statut AJAC en cours d'année, peut accéder à ce statut et s'inscrire dans l'année supérieure en cours d'année ;
- Un étudiant ajourné, ne répondant pas aux critères du statut AJAC, mais ayant validé un semestre, peut être inscrit dans le semestre de l'année supérieure durant la période du semestre validé.

- ***Régime spécial des étudiants salariés :***

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1er septembre au 30 juin de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du secrétariat pédagogique du département de Géographie (bureau 123 A), sur présentation d'une attestation de l'employeur, dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 8h par semaine et un contrat de travail de 3 mois minimum peuvent bénéficier d'un aménagement horaire des enseignements (changement de groupe de TD) à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du secrétariat pédagogique du département de Géographie (bureau 123 A), sur présentation d'une attestation de l'employeur, dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

Cas 1 : vous ne pouvez pas assister à tous les TD d'une UE, vous ne passez aucun contrôle continu, vous passez les contrôles terminaux prévus à la fin de chaque semestre.
Attention : Certaines UE ne sont évaluées que par un contrôle continu en TD, dans ce cas, vous devez impérativement prendre contact avec les enseignants concernés afin de fixer une autre modalité d'évaluation.

Cas 2 : votre emploi du temps vous permet l'assiduité aux TD d'une ou plusieurs matières, vous avez l'obligation de passer tous les contrôles continus prévus pour cette ou ces matières et vous passez les contrôles terminaux prévus à la fin de chaque semestre.

Autres situations spécifiques : sont également concernés par ces dispositions et procédures les étudiants handicapés, sportifs de haut niveau ou professionnels ou intégrés au PEPS (pôle d'Excellence des Pratiques Sportives) de l'Université de Bourgogne, assurant des responsabilités dans la vie universitaire, étudiante ou associative, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus, dans un services civique, justifiant d'un statut national d'étudiant-entrepreneur, inscrits au titre de la formation continue.

- ***Etudiants boursiers :***

Les étudiants boursiers sont soumis à un contrôle d'assiduité aux cours dont les modalités sont précisées par voie d'affichage et sur le site de l'UFR :

https://sciences-humaines.u-bourgogne.fr

et de présence aux examens, chaque session d'examen étant obligatoire.
Les étudiants salariés qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur doivent obligatoirement assister au maximum aux travaux dirigés.

Activation du compte numérique 2022-2023

A partir de son matériel personnel, des bornes interactives ou d'une salle libre-service (ex. salle 341 ou maison de l'étudiant) chaque étudiant doit procéder aux opérations suivantes :

- **Activation de son compte numérique de l'uB** *si cela n'a jamais été fait*
  Une seule adresse : ent.u-bourgogne.fr
  Dans l'onglet Accueil aller sur Etudiant> Activer votre compte
  noter : adresse de connexion, adresse messagerie, login mot de passe, réponse en cas d'oubli mot de passe

- **Vérification de son accès à l'E.N.T.**
  ent.u-bourgogne.fr
  Sur la page de l'Espace numérique, cliquer sur « **se connecter** » (en haut à droite) puis s'identifier.

- **Vérification de son accès à la messagerie étudiante**
  Se connecter à l'ENT puis dans l'onglet : **Bureau** cliquer sur le lien : **réception**

- **Vérification de son accès à la plateforme pédagogique Plubel**
  Une fois dans son espace numérique, plusieurs onglets s'affichent, il suffit de cliquer sur « COURS » pour identifier l'ensemble des cours de la filière d'inscription. (Seuls figurent dans cette liste les cours ouverts au préalable par les enseignants. Si un cours est introuvable, cela signifie que l'enseignant responsable ne l'a pas ouvert).
  Ensuite, le choix d'un cours envoie automatiquement sur la plateforme **PLUBEL**, plateforme pédagogique de l'uB.

En cas de perte de l'identifiant (login) :

S'adresser à l'accueil de la salle informatique libre-service
de la **Maison de l'Etudiant**
Tél : 03.80.39.90.71 - mail : guichet-unique@u-bourgogne.fr

En cas de perte du mot de passe :

ent.u-bourgogne.fr puis dans l'onglet **Accueil** aller sur **Etudiant> Gérer votre compte**
puis **Etudiant** et
aller sur « **perte du mot de passe** »

Attention : **les étudiants utilisent leur identifiant ENT pour se connecter dans les salles du réseau informatique de Sciences Humaines.**